

Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - 67450 Mundolsheim
Tél.: 03 88 20 01 70 - communication@mundolsheim.fr

CIR. n° T 2025 27

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Mundolsheim,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 3221.4 et L 2231-1

VU les dispositions du Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,

CONSIDERANT les travaux sur le réseau d'électricité par la société SOBECA pour le compte d'ES Réseaux au 7 rue Vauban à Mundolsheim,

a r r ê t e

Article 1er : Le règlement de la circulation de la Ville de Mundolsheim est modifié et complété temporairement du 5 au 23 mai 2025, comme suit :

RUE VAUBAN

Ajouter Réglementation 4.03.05

VOIES OU LE STATIONNEMENT EST INTERDIT QUALIFIE
« GENANT »

- Stationnement interdit de part et d'autre de l'emprise du chantier afin de conserver les 2 sens de circulation

Ajouter Réglementation 2.02.01

LIMITATIONS D'ACCES – GENERALITES

- Rétrécissement de la chaussée au niveau de l'emprise du chantier

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Inspection Interministérielle sur la signalisation routière de chantier sera mise en place et entretenue par la société SOBECA

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent temporairement toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Mundolsheim,
- Eurométropole de Strasbourg, service circulation,
- SOBECA – 2 rue de la 2^{ème} Division Blindée – 67270 HOCHFELDEN
- Affichée sur le site internet de la commune le 24/05/2025.

Fait à Mundolsheim, 23 avril 2025

Pour le maire et par délégation

Annick MARTZ-KOERNER



Adjointe au maire